



Archives nationales du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/48-2000

ISBN 0-660-61407-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Archives nationales du Canada

Rapport sur le rendement

Pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2000

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Sommaire	1
I Message	3
Message de la ministre du Patrimoine canadien	3
Organismes du portefeuille du Patrimoine canadien	4
Message de l'Archiviste national	5
II Rendement ministériel	7
Contexte	7
Archives nationales du Canada	
Engagements principaux en matière des résultats	9
Rendement des réalisations	10
Autres points à noter sur le rendement	22
III Groupement des rapports	23
Modernisation de la fonction de contrôleur	23
IV Rendement financier	25
Aperçu du rendement financier	25
Tableaux financiers récapitulatifs	25
• Sommaire des crédits approuvés	26
• Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	27
• Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	28
• Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	29
• Recettes non disponibles	30
• Paiements de transfert	30
• Dépenses en capital par secteur d'activité	31
• Projets d'immobilisations par secteur d'activité	31
V Vue d'ensemble de l'organisme	33
Mandat, mission et vision	33
Organisation départementale	34
• Description des secteurs d'activité	35
• Structure de l'organisation	36
VI Autres renseignements pertinents	37
Pour de plus amples renseignements	37
Loi administrée par les Archives nationales du Canada	38
Liste des rapports annuels statutaires et autres rapports ministériels	38

Sommaire

Les Archives nationales du Canada acquièrent et conservent des documents publics et privés qui présentent un intérêt national, sous tous les formats possibles – films, cartes, journaux intimes, journaux, photographies, films vidéo, enregistrements sonores, documents gouvernementaux, dessins d'architecture, œuvres d'art documentaire uniques ou systèmes d'enregistrement électronique. Les Archives servent de dépôt permanent pour les documents historiques du gouvernement du Canada, facilitent la gestion des documents gouvernementaux et jouent un rôle de premier plan au sein de la collectivité archivistique nationale et internationale. L'acquisition de ces documents et leur mise à la disposition des Canadiens permettent aux Archives nationales de protéger les droits des citoyens et de les mettre en contact avec les sources de leur passé, leur histoire individuelle et le patrimoine historique qui sont des éléments indissociables de leur citoyenneté canadienne.

Les Archives nationales reconnaissent que, à titre d'organisme gouvernemental du portefeuille du Patrimoine canadien, elles sont investies de la responsabilité collective de faire du Canada le pays le plus branché de la planète. Cette responsabilité est prise très au sérieux. Par ailleurs, les Archives comptent parmi les plus anciens organismes culturels canadiens et, de ce fait, elles ont aussi le mandat de préserver le patrimoine documentaire du pays. Actuellement, ce patrimoine comprend plus de 140 kilomètres de documents textuels, plus de 2 millions de cartes et de dessins d'architecture, 21 millions de photographies, plus de 300 000 heures de films, de bandes vidéo et d'enregistrements sonores, et plus de 3 millions de mégaoctets de documents électroniques. En cette nouvelle ère de l'électronique, le grand défi des Archives consiste à rendre leurs fonds accessibles et pertinents pour les Canadiens. Pour y arriver, il faut convertir des documents d'une valeur inestimable dans un format accessible par voie électronique, tout en continuant de préserver les acquisitions des 128 dernières années.

Le Rapport sur le rendement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000 met en relief les progrès accomplis en regard des nouveaux objectifs triennaux annoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités de 1999-2000*. *Le Rapport sur le rendement* décrit en détail les mesures mises de l'avant par les Archives au cours de la première année de leur nouveau plan stratégique triennal, qui s'inscrit dans la stratégie de premier plan du fédéral visant à brancher les Canadiens et à faire entrer le pays dans l'âge numérique sur le plan culturel.

Certains éléments marquants du rendement des Archives nationales en 1999-2000 présentent un intérêt et des bénéfices particuliers pour l'ensemble de la population; parmi eux, citons d'importantes acquisitions de documents publics et privés, sur divers supports, qui témoignent de la diversité de la société canadienne, ainsi que la création d'autorisations et de lignes directrices axées sur les besoins en gestion de l'information au sein des ministères fédéraux. À cet égard, les Archives servent l'intérêt public par la recherche, l'acquisition et la préservation de documents précieux qui relatent la vie des citoyens et leur ouvrent une fenêtre sur l'expérience canadienne. Enfin, un site Web complètement renouvelé et un programme de numérisation étendu donnent aux Canadiens de tous âges l'accès à leur passé, où ils trouveront des bases solides à leur propre histoire, peu importe où ils vivent dans le pays.

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5



Ce Rapport de rendement découle des engagements pris par les Archives nationales du Canada dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000. Les résultats témoignent aussi de la contribution des Archives nationales du Canada aux priorités communes du Portefeuille du Patrimoine canadien.

Conformément à la politique gouvernementale de faire du Canada le pays le mieux branché au monde et de l'engagement du gouvernement de fournir aux Canadiens, en ligne, des ressources archivistiques qui racontent leurs histoires, les Archives nationales du Canada ont augmenté considérablement leur présence sur le web en mettant de l'avant une importante initiative de numérisation. Les Archives nationales de Canada continuent de renforcer leurs relations avec la Bibliothèque nationale du Canada.

Au Portefeuille du Patrimoine canadien, nous poursuivons un objectif national commun. Nous aidons à mettre de l'avant la culture canadienne dans une ère de mondialisation. Nous offrons aux Canadiens et aux Canadiennes des possibilités de connaître et de comprendre davantage leur pays et leurs compatriotes. Nous protégeons aussi le patrimoine naturel et culturel du Canada au profit des générations actuelles et futures.

Il en tient à nous tous, individuellement et collectivement, d'entretenir la diversité si caractéristique de l'identité canadienne.

La contribution du Portefeuille du Patrimoine canadien reflète la diversité de nos valeurs canadiennes et de notre patrimoine.

Sheila Copps

Le Portefeuille du Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien

Agence Parcs Canada

Archives nationales du Canada

Bibliothèque nationale du Canada

Centre national des Arts

Commission de la capitale nationale

Commission des champs de bataille nationaux

Condition féminine Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Conseil des Arts du Canada

Fondation canadienne des relations raciales

Musée canadien de la nature

Musée canadien des civilisations

Musée des beaux-arts du Canada

Musée des sciences et de la technologie du Canada

Office national du film

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada)

Société Radio-Canada

Message de l'Archiviste national

« Mon ambition est de créer un vaste dépôt renfermant l'histoire des colonies et des colonisateurs... dans chaque aspect de leur vie communautaire... un rêve, me dira-t-on, mais combien noble. » (traduction)

Douglas Brymner, 1888

En 1888, notre tout premier archiviste national, Douglas Brymner, travaillait à partir des locaux au sous-sol de l'édifice de l'Ouest. Depuis sa nomination en 1872, il se passionnait pour la fonction d'archiviste et se faisait le défenseur de l'importance de conserver les documents au profit des futures générations de Canadiens. Sa vision d'un gigantesque dépôt fut sans doute un rêve, mais à l'origine de tout projet qui vise à traverser le temps, n'y a-t-il pas toujours une part de rêve?

Les Archives nationales ont porté depuis plus de cent ans le rêve de Douglas Brymner bien au-delà de ce qu'il aurait pu imaginer dans les années 1880. Les archives enchâssent nos expériences d'hier par les mots, les voix et même les images de ceux qui nous ont précédés. Elles constituent le lien indissoluble entre le passé et le présent. Bref, notre identité en tant que nation passe par ces documents : lettres, journaux intimes, photographies, cartes géographiques, peintures, et disquettes. Quelle que soit la forme des pièces recueillies, les archives sont le porte-voix de l'histoire qui se fait l'écho des espoirs, des aspirations, des réussites et des échecs des femmes, des hommes et des enfants qui ont foulé notre terre.

Un simple constat s'impose. Les Canadiens ont soif d'en savoir davantage sur leur pays. Les Archives nationales sont là précisément pour rendre l'histoire accessible aux jeunes et aux moins jeunes, à ceux qui veulent retracer leurs origines jusqu'à quatre ou cinq générations et même aux gens qui ne sont ici que depuis les années 1990. L'histoire ne se borne pas à des noms, à des faits et à des dates. L'histoire débouche sur une intelligence de l'expérience canadienne dans son ensemble et révèle les traits particuliers qui nous distinguent des autres. Elle réveille notre fierté en soulignant nos réussites en tant que nation et dessine déjà celles de demain. Les archives confèrent à l'histoire le droit de s'écrire à la première personne – notre histoire, notre famille, notre collectivité. Cette réalité n'aura jamais été aussi vraie qu'aujourd'hui.

Grâce aux progrès de la technologie, nous avons une occasion unique, voire même l'obligation, de mettre à la disposition des Canadiens les pièces d'archives et toutes les ressources qui leur permettront de se raconter. Des millions de Canadiens ont les moyens désormais de jouir de leur héritage, que ce soit au foyer, au travail et même au creux de leurs mains. Puisque le Canada se veut « la nation la plus branchée » dans le monde, les Archives nationales peuvent transformer ce rêve en réalité en branchant les Canadiens sur leur histoire passée, en partageant l'héritage des archives qui ont été précieusement recueillies, préservées et mises à leur disposition depuis 1872. Ainsi les Canadiens ayant d'eux-mêmes une plus vaste connaissance seront à même de bâtir un Canada plus fort et une nation plus unie. Voilà le rêve que nous caressons pour notre pays.

I.E. Wilson
Archiviste national

Rendement ministériel

Contexte

Objectif

L'objectif fondamental des Archives nationales du Canada est de préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, de collaborer à la protection des droits et de contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale.

Priorités stratégiques

Les Archives nationales ont trois orientations stratégiques pour atteindre cet objectif :

- Au service des Canadiens;
- Garantes de l'intégrité de l'information gouvernementale;
- Un lieu d'excellence.

Ces trois orientations sous-tendent le rôle premier des Archives nationales à titre d'institution nationale du patrimoine, lequel consiste à documenter dans tous les médias la réalité canadienne à partir de documents d'archives publics et privés, et à agir comme organe administratif du gouvernement dans la gestion de l'information du gouvernement fédéral.

Partenaires principaux en matière de prestation des services

Les Archives nationales travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires fédéraux du patrimoine, tels le ministère du Patrimoine canadien, la Bibliothèque nationale du Canada et les Musées nationaux du Canada, dans le but de s'assurer que leurs champs d'activités respectifs en matière de patrimoine soient coordonnés au profit des Canadiens et qu'ils soient axés sur les grandes priorités du gouvernement.

Les Archives nationales collaborent avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en prêtant assistance aux organismes gouvernementaux sur la gestion de leurs documents courants et en leur procurant un endroit sécuritaire pour entreposer des documents inactifs ou semi-actifs, et ce, à des coûts acceptables.

Facteurs socio-économiques

Le milieu dans lequel évoluent les Archives nationales exige un service au public de haut niveau. Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à vouloir connaître leur histoire, une aventure qui les amène aux Archives nationales soit physiquement, soit par le truchement d'Internet. Bien qu'il soit indéniable que la technologie permettra aux Archives

nationales de mettre davantage à la disposition des chercheurs un service de documentation en ligne, le service à la clientèle traditionnel est également important et demeure la pierre angulaire des Archives nationales pour atteindre l'ensemble de la population canadienne.

Les Archives nationales se préoccupent beaucoup des archives électroniques et surtout de la facilité avec laquelle elles peuvent être modifiées. Un défi majeur consiste à s'assurer qu'à l'échelle du pays les documents électroniques importants parviennent à temps aux Archives nationales, et qu'ils soient d'un format approprié, d'accès facile, durables et d'un coût abordable.

Dans son rapport annuel paru en juillet 1999, le Commissaire à l'information notait que la saine gestion de l'information au sein du gouvernement du Canada était l'étape préalable à un système d'accès à l'information efficace. Il observait également que la fonction de gestion des documents au sein de l'appareil gouvernemental s'était « sérieusement détériorée » au moment même où la prolifération de l'utilisation de documents électroniques et la gestion de dossiers électroniques menacent de miner davantage la capacité du gouvernement à bien assurer la gestion de ses ressources d'information. Eu égard au mandat de faciliter la gestion des documents du gouvernement qui leur est confié en vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, les Archives nationales joueront un rôle déterminant dans tout effort visant à améliorer la gestion des dossiers au sein de l'appareil gouvernemental.

M. John English a été nommé en mars 1998 par la ministre du Patrimoine canadien pour faire rapport sur les rôles des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada. Publié en juillet 1999, son rapport contenait de nombreuses recommandations au sujet des différents programmes et services des Archives nationales.

Archives nationales du Canada

Engagements principaux en matière des résultats

Fournir aux Canadiens :	Ce qui se manifeste par :
<p>des ressources archivistiques reflétant l'expérience canadienne et protégeant les droits des citoyens</p> <p>\$ 12,6 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition des fonds d'archives dans les catégories clés • la description normalisée des documents d'archives • la conservation des documents d'archives
<p>des services pour préserver la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada</p> <p>\$ 6,4 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • une disposition efficace des documents du gouvernement • des normes pour la gestion des documents gouvernementaux • l'utilisation optimale de l'espace alloué aux opérations des Centres fédéraux de documents
<p>l'accès à leur patrimoine archivistique</p> <p>\$ 9,9 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la prestation de services efficaces aux Canadiens grâce à la technologie de l'information et à des initiatives de services de qualité • la sensibilisation des Canadiens à l'égard de leur patrimoine archivistique grâce à la diffusion d'informations concernant les Archives nationales et leurs fonds • le développement de réseaux d'archives nationaux et internationaux
<p>l'administration efficace du programme des Archives nationales</p> <p>\$ 14,5 millions¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> • un personnel motivé et qualifié qui fournit des services de qualité • une utilisation accrue des ressources d'information et des technologies de l'information • la mise en œuvre de la stratégie de logement

¹ Comprend \$ 3,8 millions pour les services corporatifs rendus à la Bibliothèque nationale du Canada.

Rendement des réalisations

Secteur d'activité : Acquisition et gestion des fonds d'archives

Dépenses prévues	15 835 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>14 699 980 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	14 523 559 \$

Les dépenses prévues démontrent le plan ministériel au début de l'exercice financier 1999-2000.

Les *autorisations totales* sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses.

Les dépenses **réelles** comprennent des dépenses provenant du produit de la Vente des biens excédentaires. Pour plus de renseignements, voir les tableaux financiers 1 et 2.

Acquisition des fonds d'archives dans des catégories clés

Les Archives nationales font l'acquisition de documents d'archives publiques et privées d'importance nationale qui nous permettent d'approfondir notre connaissance de l'histoire du Canada et qui témoignent de la diversité de la société canadienne. Pour s'assurer de conserver les documents privés d'importance nationale, les Archives nationales ont préparé

Parmi les acquisitions majeures dans le secteur privé qui ont été faites en 1999-2000, mentionnons le fonds Greenpeace, les papiers du cinéaste Gilles Carle, le fonds du juge en chef Antonio Lamer et les papiers des Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile; les portraits de Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, et de son épouse Charlotte Fleury de Gorgendière, ont été ajoutés aux collections d'œuvres d'art des Archives nationales du Canada.

et mis en œuvre une orientation stratégique quinquennale en vue de l'acquisition de tels documents. Ce plan a été élaboré de concert avec la communauté archivistique canadienne intéressée et avec d'autres institutions culturelles et patrimoniales.

Afin de rationaliser leurs activités d'acquisitions, les Archives nationales consultent régulièrement leurs partenaires fédéraux du patrimoine afin de cerner les secteurs de collaboration possible. C'est ainsi qu'en 1999-2000, les Archives nationales, le Musée canadien de la guerre et le Musée canadien des civilisations ont négocié l'acquisition de documents et d'artefacts de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Le partage s'est fait en fonction du mandat d'acquisition respectif de chacun. Les

Archives nationales et la Bibliothèque nationale collaborent aussi régulièrement lorsqu'il s'agit d'acquisitions afin de s'assurer que d'importants documents soient conservés.

Au nombre des acquisitions importantes de documents du gouvernement du Canada se trouvent celles de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada qui possède, entre autres, les lettres patentes détenues par Alexander Graham Bell et Joseph Armand Bombardier. L'année 1999-2000 aura été celle de l'acquisition de dessins architecturaux et techniques comme ceux de la Division de radiotechnique et de génie électrique du Conseil national de recherches du Canada.

L'acquisition de documents électroniques du gouvernement est d'une grande importance. Des efforts ont été déployés pour s'assurer de l'identification et de la conservation de documents créés et remisés en utilisant le format électronique. Les Archives nationales ont donc élaboré une stratégie relative aux documents électroniques visant à s'assurer que les documents électroniques demeurent authentiques, fiables et accessibles. Un nombre important de systèmes et de documents électroniques ont été confiés aux Archives nationales, notamment le Système de données sur les terres du Canada d'Environnement Canada renfermant 20 000 cartes numériques des terres

émergées du Canada, des images de télédétection des Services de l'environnement atmosphérique, et des documents électroniques du Bureau du Conseil privé touchant la Commission royale sur les peuples autochtones.

Comme il est mentionné dans le *Rapport sur les plans et priorités pour 1999-2000*, les Archives nationales ont ciblé des sociétés d'État d'importance pour leurs acquisitions. Il faut souligner, cependant, que l'espoir d'acquérir des documents du Canadien national ne s'est pas matérialisé cette année; les négociations se poursuivent toujours avec la haute direction de cette société.

Description normalisée des documents d'archives

Afin d'améliorer l'accessibilité aux documents d'archives, les Archives nationales, en consultation avec la collectivité canadienne des archivistes, ont poursuivi l'élaboration de descriptions normalisées de leur fonds conformément aux Règles pour la description des documents d'archives. L'élaboration de ces normes descriptives se fait de plus en plus précise et prévoit notamment l'étude de l'application de ces normes à tous les types de documents d'archives (textuels, électroniques, audiovisuels, visuels, etc.). Des règles normalisées de description permettront aux Archives nationales d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux documents d'archives, notamment à l'outil de recherche en ligne des Archives, ArchiviaNet. En 1999-2000, des milliers de nouvelles entrées ont été ajoutées à ArchiviaNet. Se reporter à la page 16 pour obtenir de plus amples renseignements.

Conservation des documents d'archives

Les Archives font l'acquisition de documents en vue de les rendre disponibles à la population canadienne et, à cet égard, il est primordial d'assurer leur préservation afin que les générations futures puissent continuer de les utiliser. Aux Archives nationales, la stratégie de conservation met l'accent sur le soin apporté aux fonds, grâce à des installations où les conditions d'entreposage sont optimales, à des méthodes de conservation préventive, ainsi qu'à des méthodes sélectives de traitement, de reproduction et de transfert.

Pour garantir la gestion et le contrôle efficaces des activités de conservation, nous mettons au point une nouvelle politique, qui comprendra entre autres une stratégie à long terme de reproduction et de numérisation. Nous avons en outre adopté un cadre méthodologique d'enquête sur les fonds, et nous avons amorcé l'élaboration de méthodes. Les Archives nationales continuent de participer à des programmes du Trust pour la préservation de l'AV, un organisme pancanadien qui se consacre à la conservation de notre patrimoine audiovisuel.

Un nouveau plan à long terme établit une approche simplifiée pour le remplacement des immobilisations.

Il a fallu reporter l'élaboration du plan stratégique de reproduction à grande échelle de documents sur nitrate parce qu'il faut attendre les résultats de l'étude détaillée des coûts de mise en place de nouveaux locaux d'entreposage.

Les Archives nationales ont effectué l'examen opérationnel de la Division de la préservation, dont les résultats ont été diffusés à l'automne 1999. Le rapport formule des recommandations sur l'amélioration du fonctionnement du Programme de préservation pour tenir compte des demandes attendues et des ressources disponibles. La principale recommandation propose de créer un cadre de gestion du rendement au sein des Archives nationales, lequel comprendra des indicateurs du rendement. De plus, le rapport d'examen recommande l'élaboration de normes de conservation et de modules de formation du personnel de l'organisme. Enfin, l'examen souligne l'importance de considérer les activités de conservation comme faisant partie intégrante de tous les procédés archivistiques mis en œuvre aux Archives nationales. Les Archives nationales ont entrepris de mettre en œuvre les recommandations du rapport.

Secteur d'activité : Gestion de l'information gouvernementale

Dépenses prévues	6 049 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	7 441 664 \$
Dépenses réelles en 1999-2000	7 009 097 \$

Les dépenses prévues démontrent le plan ministériel au début de l'exercice financier 1999-2000.

Les *autorisations totales* sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses.

Les dépenses **réelles** comprennent des dépenses provenant du produit de la Vente des biens excédentaires. Pour plus de renseignements, voir les tableaux financiers 1 et 2.

Une disposition efficace des documents du gouvernement

La *Loi sur les Archives nationales du Canada* stipule que les organismes gouvernementaux doivent obtenir l'autorisation de l'Archiviste national avant d'éliminer des documents et qu'il incombe à ce dernier de déterminer quels documents doivent être conservés en raison

de leur valeur archivistique ou historique. Les Autorisations de disposition de documents constituent le document légal qui autorise la destruction et qui détermine quels documents ont une valeur archivistique.

Les Autorisations pluri-institutionnelles de disposer des documents (APDD) s'appliquent à des documents – de nature financière ou personnelle, entre autres – qui sont utilisés par tous les organismes du gouvernement. Ces autorisations permettent aux Archives nationales d'optimiser les ressources archivistiques limitées pour répondre aux besoins les plus pressants en matière de gestion de l'information au sein des ministères gouvernementaux. Au cours de l'exercice 1999-2000, on a émis pour les ministères des APDD applicables aux domaines des ressources humaines et de l'administration générale. Des séances de formation ont été offertes au personnel responsable de la gestion des documents du gouvernement. L'Archiviste national a aussi approuvé des APDD applicables aux domaines de la gestion du matériel et de la fonction de contrôle.

On a mis en œuvre des mesures en vue d'assurer la disposition en toute sécurité de documents électroniques provenant de systèmes qui ont été touchés par le bogue de l'an 2000. Des initiatives des Archives nationales ont permis aux ministères d'obtenir les autorisations nécessaires pour la disposition de systèmes non archivistiques qui n'étaient pas conformes pour le passage à l'an 2000; les ministères ont pu concentrer leurs ressources sur la conversion de systèmes archivistiques non conformes en systèmes électroniques conformes.

Les Archives nationales examinent chaque année leur rendement et celui des autres institutions gouvernementales au chapitre des responsabilités légales concernant la disposition des documents gouvernementaux. Ces responsabilités leur permettent de fournir du soutien pour rendre la gestion des documents gouvernementaux plus efficace et assurer la conservation à long terme de la mémoire du gouvernement fédéral, au bénéfice de toute la population canadienne. Le premier des rapports d'examen a été publié en 1999-2000. Il contient une analyse des documents gouvernementaux qui font l'objet d'autorisations de disposition de documents valides. Le rapport conclut que, au cours de la dernière décennie, les Archives nationales ont amélioré la qualité des autorisations de disposition des documents : les champs d'application couvrent de plus en plus la totalité des documents, tous supports confondus, en usage dans les programmes et les organismes d'importance. L'élargissement de la portée des autorisations contribue à garantir l'élimination de documents inutiles et la conservation de ceux qui ont une valeur archivistique. Cependant, le rapport souligne qu'il reste encore des quantités importantes de documents gouvernementaux qui ne sont pas couverts par des autorisations de disposition. Ce rapport aidera les Archives nationales à mieux concentrer leurs efforts en ce qui concerne la disposition des documents.

Des normes pour la gestion des documents du gouvernement

Le gouvernement du Canada s'est engagé à donner aux Canadiens un gouvernement ouvert et responsable, et à leur offrir un accès en ligne à l'information et aux services gouvernementaux. Pour y arriver, le gouvernement doit être en mesure de gérer l'information de façon uniforme pour assurer la qualité, l'intégrité et l'accessibilité dans les délais requis pour mener à bien les activités. Les Archives nationales s'efforcent d'atteindre ce

but en aidant les organismes fédéraux à gérer efficacement l'information qu'ils possèdent, notamment l'information électronique. Le personnel des Archives élabore des lignes directrices, des pratiques exemplaires et des normes administratives, en plus d'agir à titre de leader au sein de la communauté des gestionnaires de l'information du fédéral.

Pour aider le gouvernement à mieux gérer ses ressources d'information, les Archives nationales ont pris certaines mesures au cours de la dernière année. Ces orientations touchent la gestion des documents liés au passage à l'an 2000, ainsi que l'information sur le Web et le courrier électronique. Parallèlement aux activités de renouvellement du système de gestion des ressources humaines au sein du gouvernement du Canada, les Archives nationales ont dirigé des travaux d'élaboration d'un profil des compétences pour la gestion de l'information, ainsi que des lignes directrices qui ont pris la forme d'un module pilote sur la durée de conservation des dossiers des ressources humaines dans des fichiers actifs. Des lignes directrices générales sur la tenue de dossiers ont été élaborées en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de la Justice.

Les Archives nationales ont continué d'assurer une direction au sein de la communauté des gestionnaires de l'information. Ainsi, elles ont présidé le Forum sur la gestion de l'information et elles ont participé aux travaux de l'Office des normes générales du Canada visant l'élaboration d'une norme canadienne sur la preuve. Au cours de la période visée, on a effectué une étude d'évaluation sur la gestion de l'information au sein du gouvernement du Canada, commanditée conjointement par le Secrétariat du Conseil du Trésor et les Archives nationales; l'étude a donné lieu à un rapport sur les problèmes relevés et à des recommandations. À l'échelon international, les Archives ont collaboré avec l'Organisation internationale de normalisation à l'élaboration d'une norme internationale sur la gestion des documents.

La stratégie des Archives nationales en matière de documents électroniques a permis de cerner des problèmes généraux de tenue de dossiers qui perdurent au sein du gouvernement. Parmi les enjeux, citons la création des documents, l'évaluation, le contrôle des aspects intellectuels et physiques, la conservation, l'accès du public aux documents électroniques, le renouvellement du personnel et la mise en place d'initiatives et de partenariats nationaux et internationaux.

L'utilisation optimale de l'espace pour les activités des Centres fédéraux de documents

Actuellement, les Archives nationales exploitent des Centres fédéraux de documents à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax. Ces Centres permettent le transfert et l'entreposage de documents inactifs et semi-inactifs entre les bureaux régionaux des ministères et des organismes – qui sont en règle générale situés dans les centres-villes, dans des locaux dont le loyer est élevé – et des locaux d'entreposage moins onéreux et plus centralisés, situés à des endroits stratégiques partout au pays.

Les Archives nationales ont élaboré une stratégie nationale de logement pour ces Centres. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'appuie sur cette stratégie pour préparer des rapports d'analyse des investissements pour les Centres de documents de Halifax, de Québec, de Montréal, de Toronto et d'Ottawa. Ces rapports visent avant tout à déterminer quels sont les moyens les plus rentables dont dispose l'État pour mener à bien les agrandissements nécessaires ou le regroupement d'édifices existants pour loger ces Centres.

En 1999-2000, le volume des documents éliminés dans les Centres fédéraux de documents a dépassé les volumes répertoriés. Ainsi, les Centres ont reçu environ 91 500 mètres de matériel et ils ont éliminé environ 100 000 mètres de documents gouvernementaux. La tentative de conception et de mise en œuvre d'un système national informatisé de gestion des fonds d'information de toutes les régions dans chacun des Centres de documents fédéraux a avorté. Il faut maintenant revoir la possibilité de mettre en place un produit commercial. Même si le système actuel comporte nombre de lacunes connues, il était conforme en vue du passage à l'an 2000.

Des normes de services ont été diffusées à tous les ministères et organismes clients. Nous avons sollicité leurs commentaires en vue d'effectuer un sondage auprès de la clientèle. Nous disposerons ainsi d'une évaluation officielle de la qualité du service, à partir de laquelle nous pourrions apporter les correctifs nécessaires.

Des initiatives limitées de recouvrement des coûts de services spéciaux ont été mises en œuvre conjointement avec Développement des ressources humaines Canada dans la région de la Capitale nationale (RCN), ainsi qu'avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent dans la RCN et dans la région de Québec. L'accord global de recouvrement des coûts conclu avec Douanes Canada et le Service canadien du revenu continue de générer environ un million de dollars par année.

Secteur d'activité : Services, sensibilisation et appui

Dépenses prévues	9 080 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>11 018 980 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	10 912 732 \$

Les dépenses prévues démontrent le plan ministériel au début de l'exercice financier 1999-2000.

Les *autorisations totales* sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses.

Les dépenses **réelles** comprennent des dépenses provenant du produit de la Vente des biens excédentaires. Pour plus de renseignements, voir les tableaux financiers 1 et 2.

La prestation de services efficaces aux Canadiens grâce à la technologie de l'information et à des initiatives de services de qualité

Internet non seulement augmente le nombre d'utilisateurs potentiels des Archives et de leurs ressources, mais il permet aussi aux Archives d'étendre l'accessibilité de leurs trésors archivistiques à un public de plus en plus large. Dans le discours du Trône, le gouvernement énonce qu'il croit fermement que « les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités pour resserrer les liens entre les Canadiens ». Il s'agit d'une occasion unique pour partager avec les Canadiens la richesse infinie des ressources des Archives nationales. On pourra désormais consulter en ligne les documents qui constituent notre patrimoine archivistique national : documents textuels, photographies, films, cartes et peintures, etc. Nous pourrions tous approfondir notre compréhension de notre histoire et notre identité collective, et ainsi favoriser un Canada fort et uni.

En mai 1999, les Archives nationales ont lancé un site Web refondu et enrichi. Il comporte une foule de renseignements sur les fonds et les services des Archives. On y trouve le volet ArchiviaNet, un outil de recherche qui permet d'accéder en ligne à des bases de données, à divers outils de recherche et à des documents numérisés. À la fin de l'exercice 1999-2000, ArchiviaNet comprenait 10 bases de données accessibles par Internet, où l'on trouve près de 4,5 millions d'entrées. Au cours de l'année, deux nouvelles bases de données ont été lancées : l'inventaire général des collections des Archives nationales du Canada, qui compte 66 000 entrées et la base Petits immigrés anglais, avec 53 000 entrées; on a également ajouté un nouveau guide des Archives postales. En outre, 214 000 images numériques donnent aux clients l'accès direct à des dossiers très intéressants.

« Un petit mot pour vous remercier de cette page Web extraordinaire ! J'ai trouvé les dossiers d'enrôlement de mon oncle sur la liste du Corps expéditionnaire canadien. [...] Je vous remercie énormément d'avoir rendu cette information accessible par Internet. J'espère que d'autres organismes suivront votre exemple et qu'ils mettront à notre disposition des renseignements historiques. Continuez votre beau travail... »
(Boston, Massachusetts).

Le site Web des Archives compte déjà nombre de documents, d'images et de bases de données numérisés qui se sont révélés très populaires auprès des chercheurs. L'expansion du programme de numérisation permettra aux Canadiens de tous âges (notamment les étudiants des écoles élémentaires, des universités et des collèges) d'avoir accès à des documents de notre passé, des documents qui nous racontent notre histoire. Au cours de la dernière année, 1 400 000 sessions d'utilisation ont été ouvertes sur notre site. Dans l'optique de renforcer le partenariat noué voilà cinq ans avec le Programme des collec-

tions numérisées d'Industrie Canada, les Archives nationales du Canada ont poursuivi la numérisation des formulaires d'enrôlement des membres du Corps expéditionnaire canadien au cours de la Première Guerre mondiale. En 1999-2000, 38 000 nouvelles images ont été numérisées grâce à cet important partenariat.

Outre les milliers de Canadiens qui ont consulté les Archives par Internet, les Archives nationales ont continué de répondre à des milliers de demandes soumises par écrit, par téléphone et en personne chaque année. Les visites de chercheurs aux Archives nationales à Ottawa ont augmenté de 29 %. De plus, les Archives nationales offrent des services très populaires de reproduction de documents et de prêts entre institutions. Afin de satisfaire aux besoins des chercheurs et de faciliter l'utilisation des collections, la mise en œuvre du Plan sur la qualité des services s'est poursuivie en 1999-2000. La salle de consultation des documents sur supports spéciaux (photographies, cartes, etc.) a connu une réorganisation qui permet aux chercheurs de bénéficier de conditions mieux adaptées à leurs besoins. De même, la salle de lecture des microfilms a été rénovée et on y trouve maintenant un lecteur-reproducteur de microfilms en libre-service. On effectue des sondages régulièrement auprès des utilisateurs de la principale salle de lecture. Les Archives nationales sont très sensibles aux besoins des chercheurs et restent à l'affût de moyens innovateurs pour améliorer la qualité du service et aider les Canadiens qui veulent consulter notre patrimoine archivistique.

« Je vous écris pour exprimer mes sincères remerciements [...] pour les efforts que vous avez déployés pour remplir ma demande [...]. Je sais que vous recevez beaucoup de demandes comme la mienne, et je tiens à vous dire que votre réponse utile et très courtoise a été des plus appréciées.»
(Nanaimo, Colombie-Britannique).

Les Archives nationales du Canada ont mis en place des normes applicables à la plupart des services offerts à sa clientèle. L'institution s'est efforcée de raffiner ses mécanismes de mesure du rendement pour mieux évaluer l'efficacité de la prestation des services. En 1999-2000, les Archives nationales ont pu répondre à la majorité des demandes des clients en moins de 30 jours.

3 814 demandes découlant de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ce qui nous place au second rang parmi les ministères fédéraux au chapitre du nombre de demandes d'accès officielles et quatrième pour ce qui est des demandes liées à la protection des renseignements personnels.

En 1999-2000, les Archives nationales ont reçu 2 114 demandes officielles découlant de la *Loi sur l'accès à l'information*, et

La grande majorité des demandes découlant de la *Loi sur l'accès à l'information*, soit 90,7 %, et des demandes découlant de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, soit 98,5 %, ont été remplies en moins de 30 jours, et 96 % des demandes découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* et 98,6 % de celles découlant de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été remplies dans les délais prescrits. Ces résultats se comparent très avantageusement à ceux de 1998-1999, alors que les Archives nationales avaient réussi à répondre à 88,6 % des demandes d'accès et à 85 % des demandes sur la protection des renseignements personnels dans les délais prescrits.

« C'est avec un peu de retard mais avec beaucoup de reconnaissance que je tiens à vous remercier de la diligence et de la qualité de vos services. »
(Candiac, Québec).

« Mon seul commentaire sera : WOW ! Vous avez déniché l'information dont j'avais besoin en moins de deux semaines, du premier coup. » (Ajax, Ontario).

Afin de mieux servir la population canadienne, les Archives nationales offrent aussi une méthode complémentaire d'accès à l'information gouvernementale. Cette procédure, en règle générale, autorise l'accès à de grandes quantités de documents historiques, à la demande de la clientèle, sans qu'il soit nécessaire de faire une demande

officielle en vertu des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Conformément aux dispositions de ces lois, cette méthode d'accès a été de plus en plus utilisée au cours des dernières années. En 1999-2000, plus de 1,7 million de pages ont été révisées en réponse à des demandes de la clientèle.

Les Archives nationales travaillent aussi à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel systématique de révision « en bloc » de documents historiques. Ce processus permet aux Archives de désigner, de réviser et de mettre à la disposition des chercheurs de grandes quantités d'information gouvernementale qui font l'objet de demandes fréquentes, sans que les clients aient à déposer une demande officielle. En 1999-2000, plus de 4,2 millions de pages ont été rendues disponibles à l'issue d'une révision en bloc.

La sensibilisation des Canadiens à leur patrimoine archivistique, grâce à la diffusion d'information sur les Archives nationales et leurs fonds

Tous les jours, les Archives nationales donnent accès à des ressources archivistiques confiées à leur garde à des écrivains, des historiens, des étudiants, des journalistes et des généalogistes. Toute cette activité met en cause des livres, des pièces de théâtre, des films, des œuvres d'art, des documentaires télévisuels et radiophoniques, de nouvelles histoires et plus encore – des documents qui ont tous l'avantage de relier les Canadiens à leur passé d'une façon ou d'une autre. Une meilleure connaissance de notre histoire entraîne une plus grande compréhension et l'appréciation de la diversité canadienne et de sa richesse.

En 1999-2000, les Archives ont conçu et mis sur pied diverses expositions populaires, dont *Le choix de la critique; Traité 8; Le Canada à l'échelle; L'Acte de Québec; Fêtes et lumières* et *Trésors de la mémoire*. La collaboration avec le Bureau du Conseil privé a donné lieu à la création d'une exposition de documents illustrant l'évolution constitutionnelle du Canada. Cette exposition a été ouverte en mai 2000 dans le Hall d'honneur du Parlement. De plus, à l'occasion de l'exposition *Tableaux de guerre* du Musée canadien de la guerre, les Archives ont créé *Artistes de guerre canadiens*, une galerie d'art virtuelle liée à l'exposition. Le 118^e numéro du magazine des Archives nationales, *L'Archiviste*, était consacré entièrement à la francophonie canadienne, en hommage à l'Année de la francophonie canadienne et au Sommet de la francophonie tenu à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

L'accroissement de la notoriété des Archives et de leurs activités est un objectif que nous ne pourrions atteindre seuls. C'est pourquoi les Archives ont activement cherché à établir des partenariats avec d'autres organismes fédéraux et du secteur privé consacrés au patrimoine. Les Archives se sont jointes à MoviePIX pour la restauration et la rediffusion du

film *Act of the Heart* au Festival des Films du Monde de Montréal. Le film a aussi été projeté lors de l'ouverture du programme 1999-2000 de l'Institut canadien du film. En collaboration avec l'Office national du film, les Archives ont commandité une projection spéciale de deux films : *Keepers of the Frame*, qui traite de la conservation des films, et *Traces d'une histoire oubliée*, qui aborde le thème de la concurrence dans le commerce des fourrures entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les frères Revillon.

Les Archives nationales ont dirigé un programme très actif de prêts d'archives – 133 articles ont été prêtés à 19 institutions, dont la Winnipeg Art Gallery, la Art Gallery of Nova Scotia, le Musée des beaux-arts de Montréal, le High Prairie Museum, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, et le Musée du Québec. Par ailleurs, des films ont été prêtés entre autres au Festival international du film de Toronto, à la Canadian Society of Cinematographers et à La Biennale de Venise, en Italie.

Les progrès technologiques non seulement procurent aux Canadiens un accès plus facile à leur patrimoine archivistique, mais ils ouvrent aussi à des millions de citoyens du monde une fenêtre sur ces ressources. Les Archives nationales ont cette occasion unique de montrer à la face du monde notre patrimoine documentaire sur tous les supports, afin d'ouvrir à des non-Canadiens une fenêtre sur notre passé, notre peuple et les réalisations de notre nation.

Des Canadiens découvrent leur patrimoine – Indicateurs d'extrants

	1998-1999	1999-2000
Réponses à des demandes	120 256	118 457
Photocopies pour des clients	1 518 717	1 467 649
Demandes officielles en vertu des <i>Lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels</i>	6 108	5 928
Appels de fichiers sur le site Web	14 123 660	43 636 029
Visites au site Web (hôtes uniques)	796 260	1 543 565
Visites à l'administration centrale des AN	49 927	58 964

Le développement de réseaux d'archives nationaux et internationaux

La participation des Archives nationales à des activités archivistiques d'envergure nationale et internationale témoigne de leur rôle de chef de file ici et à l'étranger.

Les Archives nationales continuent d'appuyer le Conseil canadien des Archives et son travail visant l'établissement d'un réseau d'information archivistique canadien (RCIA). Une fois qu'il sera en ligne, le RCIA permettra aux Canadiens d'accéder instantanément à l'information sur les fonds archivistiques et les collections archivées partout au Canada.

À l'échelon international, les Archives nationales participent aux activités du Conseil international des archives (CIA), à qui elles fournissent du soutien technique et administratif pour le site Web. Les Archives nationales sont aussi représentées au sein de la Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA).

Secteur d'activité : Services corporatifs

Dépenses prévues	14 196 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>16 610 607 \$</i>
Dépenses réelles en 1999-2000	17 006 406 \$

Les dépenses prévues démontrent le plan ministériel au début de l'exercice financier 1999-2000.

Les *autorisations totales* sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses.

Les dépenses **réelles** comprennent des dépenses provenant du produit de la Vente des biens excédentaires. Pour plus de renseignements, voir les tableaux financiers 1 et 2.

Un personnel motivé et qualifié qui fournit des services de qualité

En 1999-2000, les Archives nationales ont mis en place un nouveau programme de planification et de gestion du rendement, le premier élément clé d'une stratégie des ressources humaines globale qui visera des domaines tels que la responsabilité des gestionnaires, la planification de la relève, la gestion des carrières, la formation et le perfectionnement professionnels, ainsi que les compétences de base. Cette stratégie permettra aussi aux Archives de trouver des solutions aux défis, tels que le recrutement, la rétention et l'apprentissage, ainsi qu'aux problèmes soulevés par l'Enquête auprès des employés de la fonction publique. Dans le cadre de l'initiative gouvernementale de renouvellement du système de ressources humaines (Norme générale de classification), les Archives nationales ont complété la description et l'évaluation de tous leurs postes et poursuivent le plan de mise en œuvre visé par le Conseil du Trésor.

Une utilisation accrue des ressources d'information et des technologies de l'information

Le *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000* engageait l'organisme à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information reflétant les priorités stratégiques. La mise en œuvre de la stratégie doit se poursuivre tout au long du processus de planification afin de permettre aux Archives nationales de tirer profit des outils de gestion de l'information et des technologies de l'information pour la conduite de ses principales activités. La stratégie en est maintenant à la fin du premier cycle opérationnel. Cependant, le secteur responsable de cet engagement clé a subi une réorganisation à la fin de 1999-2000. Le rapport de John English recommandait l'extension des services communs des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale. Ces recommandations comprenaient entre autres la création d'un service des technologies de l'information unique pour les deux organismes, une recommandation à laquelle on a déjà donné suite. Le nouveau service des technologies de l'information conjoint pour les Archives nationales et la Bibliothèque nationale verra par conséquent à la réévaluation de ce projet.

La mise en œuvre d'une stratégie de logement

L'une des principales priorités stratégiques des Archives nationales vise à doter l'organisme de locaux adaptés aux besoins changeants du personnel, de la clientèle et des services archivistiques. Une initiative en deux volets visait la mise en place des installations décrites dans le *Rapport sur les plans et priorités 1999-2000* : la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest, en vue d'en faire le siège de l'administration centrale pour les services publics, archivistiques et administratifs, et la construction de locaux pour l'entreposage des fonds de films sur nitrate de cellulose et les photographies. Les Archives nationales ont entrepris, avec la Bibliothèque nationale, l'élaboration d'une stratégie conjointe de logement à long terme. Durant ces importants travaux, qui se prolongeront au cours du prochain exercice, il a été décidé qu'il fallait attendre de connaître les résultats de la stratégie avant d'entreprendre la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'Ouest. Le budget fédéral de février 2000 a alloué 10 millions de dollars à un projet d'entreposage des films sur nitrate. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les Archives nationales effectuent actuellement l'estimation des coûts du projet, qui sera soumise à l'approbation du Conseil du Trésor au cours du prochain exercice financier.

Ces initiatives constituent des pierres angulaires de l'engagement des Archives nationales à devenir un lieu d'excellence. Le mot *lieu* a été choisi à dessein et témoigne de la conviction des Archives nationales quant à l'importance de se doter d'installations modernes dignes du XXI^e siècle, au bénéfice du public et du personnel. Ces installations seront des compléments au Centre de préservation de Gatineau, une construction à la fine pointe de la technologie, et offriront aux Canadiens des services à leur mesure.

Autres points à noter sur le rendement

Les priorités pangouvernementales

Une économie dynamique

Le discours du Trône note le besoin de créer et d'encourager le développement d'une infrastructure forte et diversifiée afin d'appuyer, au XXI^e siècle, une économie nouvelle basée sur l'information. Les Archives nationales et la Bibliothèque nationale sont toutes deux mentionnées spécifiquement en tant qu'institutions qui peuvent renforcer le lien entre les Canadiens, en rendant leurs collections accessibles en ligne. On encouragera l'utilisation des nouveaux médias pour favoriser l'accès aux collections, permettant ainsi l'enrichissement et la préservation de la culture canadienne.

En 1999-2000, les Archives nationales ont refait le design de leur site Web et continuent d'augmenter le nombre d'instruments de recherche et de documents numérisés qui sont disponibles pour les chercheurs sur l'Internet. Des préparatifs importants ont été entrepris pour mettre sur pied un vaste programme de numérisation qui contribuera à établir la culture canadienne à l'âge numérique. Une stratégie d'accès numérique pour les cinq prochaines années permettra aux Canadiens de tout âge et de partout au pays d'avoir accès aux archives.

Un Canada fort et uni

Pour plus de 128 ans déjà, le mandat des Archives nationales a été de préserver la mémoire du Canada, de protéger les droits de ses citoyens et de favoriser le sentiment d'identité nationale. Leur programme national d'acquisition de documents sur divers types de supports, la vaste gamme de services de référence qu'elles offrent aux chercheurs et leur programme de sensibilisation favorisent un accroissement de la reconnaissance de ce que c'est que d'être un Canadien et de ce qui nous unit malgré la diversité régionale, culturelle et linguistique.

Les enfants et les jeunes

Le programme d'accès numérique des Archives nationales vise à fournir aux domiciles, aux écoles et aux places d'affaires du pays un accès au contenu canadien riche et unique qui se trouve dans leurs collections. En se concentrant sur les besoins particuliers des enfants et des jeunes et en étant sensibilisé à leurs intérêts, au chapitre du design du site Web et du choix du matériel disponible en ligne, les Archives nationales contribuent à la priorité à l'échelle gouvernementale qui vise à fournir aux jeunes Canadiens de l'information historique et les outils dont ils ont besoin pour apprendre des choses sur eux-mêmes, sur leur pays, leur région et leur communauté.

Groupement des rapports

Modernisation de la fonction de contrôleur

Les Archives nationales poursuivront leurs efforts visant l'établissement d'un cadre de travail moderne pour la fonction de contrôle. On y énoncera entre autres un engagement clair envers la mise en œuvre d'un processus de planification axé sur les résultats et l'intégration de la planification des ressources humaines dans le processus de planification générale. Beaucoup de réalisations des Archives nationales durant l'exercice 1999-2000 s'inscrivent dans la foulée d'initiatives entreprises durant l'exercice précédent et on s'attend à ce qu'elles soient maintenues.

La mise en œuvre d'une approche renouvelée de planification intégrée a été amorcée à l'automne 1999, ce qui a conduit notamment à un nouveau plan d'activités intégré, axé sur les résultats. Les Archives nationales doivent se préparer à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF), qui représente une partie intégrante d'un cadre de travail modernisé de la fonction de contrôle. On a pu constater beaucoup de résultats dans ce domaine : la dotation des postes affectés à la mise en œuvre de la SIF; l'approbation d'un Plan de mise en œuvre, ainsi que l'évaluation de l'état d'avancement de la préparation en vue de la mise en œuvre de la SIF et une analyse des options dont disposent les Archives nationales pour assurer la transition à un système de comptabilité d'exercice et d'immobilisation des actifs.

Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le Budget principal des dépenses des Archives nationales pour 1999-2000 s'élevait à 45 160 000 \$ (voir tableau 1), y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les Archives nationales ont reporté environ 1,4 million de 1998-1999 à 1999-2000. Elles ont également reçu environ 1,7 million pour les augmentations de salaire dues aux ententes résultant des négociations des conventions collectives. Ces ajustements, et d'autres moins importants, ont porté le total des fonds disponibles à 49 771 200 \$ (voir tableau 2).

Les Archives nationales administrent leur programme par l'entremise de quatre secteurs d'activité dont deux, « Acquisition et gestion des fonds d'archives » et « Services, sensibilisation et appui », représentent 51,5 % des dépenses totales de l'établissement (voir tableaux 3 et 4). Le secteur d'activité « Services généraux » inclut les ressources utilisées pour la Bibliothèque nationale. En 1999-2000, ces ressources s'élèvent à environ 4 millions.

Les Archives nationales ont obtenu des recettes de 177 000 \$ provenant principalement de la vente de photocopies des documents d'archives (voir tableau 5). Les Archives ont également reçu un montant de 116 327 \$ provenant de la disposition de biens de l'État, lequel a été utilisé dans les opérations générales.

Tableaux financiers récapitulatifs

Numéro	Titre du tableau financier
1	Sommaire des crédits approuvés
2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4	Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
5	Recettes non disponibles
6	Paiements de transfert
7	Dépenses en capital par secteur d'activité
8	Projets d'immobilisations par secteur d'activité

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
Crédit	1999-2000			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Archives nationales				
60	Dépenses de fonctionnement	39 938,0	43 609,3	43 429,8
(S)	Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	5 222,0	6 022,0	6 022,0
Total de l'organisme		45 160,0	49 631,3	49 451,8

Nota : Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires. Ce total ne comprend pas les produits de la vente de biens excédentaires de l'État (139 883 \$). Les dépenses réelles comprennent des dépenses provenant du produit de la vente de biens excédentaires (91 213 \$).

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues pour l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)							
Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Services, sensibilisation et appui							
(Dépenses prévues)	147	7 315,0	-	1 765,0	9 080,0	-	9 080,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>149</i>	<i>9 254,0</i>	-	<i>1 765,0</i>	<i>11 019,0</i>	-	<i>11 019,0</i>
(Réelles)	149	9 148,0	-	1 764,8	10 912,7	-	10 912,7
Acquisition et gestion des fonds d'archives							
(Dépenses prévues)	181	15 835,0	-	-	15 835,0	-	15 835,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>176</i>	<i>14 700,0</i>	-	-	<i>14 700,0</i>	-	<i>14 700,0</i>
(Réelles)	176	14 523,6	-	-	14 523,6	-	14 523,6
Gestion de l'information gouvernementale							
(Dépenses prévues)	139	6 049,0	-	-	6 049,0	-	6 049,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>143</i>	<i>7 441,7</i>	-	-	<i>7 441,7</i>	-	<i>7 441,7</i>
(Réelles)	143	7 009,1	-	-	7 009,1	-	7 009,1
Services généraux							
(Dépenses prévues)	143	14 196,0	-	-	14 196,0	-	14 196,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>140</i>	<i>16 610,6</i>	-	-	<i>16 610,6</i>	-	<i>16 610,6</i>
(Réelles)	140	17 006,4	-	-	17 006,4	-	17 006,4
Total							
(Dépenses prévues)	610	43 395,0	-	1 765,0	45 160,0	-	45 160,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>607</i>	<i>48 006,2</i>	-	<i>1 765,0</i>	<i>49 771,2</i>	-	<i>49 771,2</i>
(Réelles)	607	47 687,0	-	1 764,8	49 451,8	-	49 451,8
Autres recettes et dépenses							
Recettes affectées au Trésor							
(Dépenses prévues)							(125,0)
<i>(Autorisations totales)</i>							<i>(293,3)</i>
(Réelles)							(293,3)
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(Dépenses prévues)							23 128,0
<i>(Autorisations totales)</i>							<i>23 049,4</i>
(Réelles)							23 049,4
Coût net du programme							
(Dépenses prévues)							68 163,0
<i>(Autorisations totales)</i>							<i>72 527,3</i>
(Réelles)							72 207,9

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales de 1999-2000 (Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et des produits de la vente des biens excédentaires de l'État). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1999-2000. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues pour l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services, sensibilisation et appui	9 073,9	11 062,5	9 080,0	11 019,0	10 912,7
Acquisition et gestion des fonds d'archives	17 789,6	14 318,6	15 835,0	14 700,0	14 523,6
Gestion de l'information gouvernementale	6 347,1	6 996,6	6 049,0	7 441,7	7 009,1
Services généraux	15 534,6	15 777,5	14 196,0	16 610,6	17 006,4
Total	48 745,2	48 155,2	45 160,0	49 771,2	49 451,8

Nota : Le total des autorisations correspond à la somme du Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires des dépenses et des produits de la vente des biens excédentaires de l'État. **Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.**

Tableau financier 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison historique des dépenses prévues pour l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité					
Organisation	Services, sensibilisation et appui	Acquisition et gestion des fonds d'archives	Gestion de l'information gouvernementale	Services généraux	TOTAL
Bureau de l'Archiviste national					
(Dépenses prévues)	1 483,7	1,6	-	370,4	1 855,7
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>1 800,6</i>	<i>1,4</i>	-	<i>433,4</i>	<i>2 235,4</i>
(Réelles)	1 783,2	1,4	-	443,7	2 228,3
Bureau de l'Archiviste national adjoint					
(Dépenses prévues)	12,1	3,5	21,5	996,5	1 032,7
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>14,7</i>	<i>3,3</i>	<i>26,5</i>	<i>1 164,8</i>	<i>1 209,3</i>
(Réelles)	14,6	3,3	25,0	1 192,5	1 235,3
Opérations régionales					
(Dépenses prévues)	2,9	0,1	3 446,5	167,1	3 616,5
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>3,5</i>	-	<i>4 240,0</i>	<i>195,5</i>	<i>4 439,0</i>
(Réelles)	3,4	-	3 993,6	200,2	4 197,2
Projet de logement de l'administration centrale des Archives					
(Dépenses prévues)	4,5	13,2	-	421,6	439,3
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>5,5</i>	<i>12,2</i>	-	<i>493,4</i>	<i>511,1</i>
(Réelles)	5,4	12,1	-	505,1	522,6
Direction du développement et de la préservation des archives					
(Dépenses prévues)	1 689,1	15 627,1	2 573,0	697,2	20 586,4
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>2 049,8</i>	<i>14 507,0</i>	<i>3 165,4</i>	<i>815,8</i>	<i>20 538,0</i>
(Réelles)	2 030,0	14 332,9	2 981,4	835,2	20 179,5
Direction des services aux clients et des communications					
(Dépenses prévues)	5 863,7	33,6	6,3	237,3	6 140,9
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>7 115,8</i>	<i>31,2</i>	<i>7,7</i>	<i>277,7</i>	<i>7 432,4</i>
(Réelles)	7 047,2	30,8	7,3	284,3	7 369,6
Direction des services à la gestion					
(Dépenses prévues)	4,0	23,3	1,6	6 413,0	6 442,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>4,9</i>	<i>21,6</i>	<i>2,0</i>	<i>7 503,8</i>	<i>7 532,4</i>
(Réelles)	4,9	21,4	1,9	7 682,6	7 710,7
Direction de la gestion de l'information					
(Dépenses prévues)	19,9	132,7	-	4 893,9	5 046,5
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>24,2</i>	<i>123,2</i>	-	<i>5 726,3</i>	<i>5 873,7</i>
(Réelles)	24,0	121,7	-	5 862,8	6 008,4
TOTAL					
(Dépenses prévues)	9 080,0	15 835,0	6 049,0	14 196,0	45 160,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>11 019,0</i>	<i>14 700,0</i>	<i>7 441,7</i>	<i>16 610,6</i>	<i>49 771,2</i>
(Réelles)	10 912,7	14 523,6	7 009,1	17 006,4	49 451,8
% du TOTAL	22,1	29,4	14,2	34,4	100,0

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et des produits de la vente des biens excédentaires de l'État). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses réelles en 1999-2000. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 5 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Acquisition et gestion des fonds d'archives	153,0	168,4	125,0	177,0	177,0
Gestion de l'information gouvernementale	-	-	-	-	-
Services, sensibilisation et appui	-	-	-	-	-
Services généraux	-	-	-	-	-
Total partiel	153,0	168,4	125,0	177,0	177,0
Non prévues	116,8	137,7	-	139,9	139,9
Total des recettes non disponibles	269,8	306,1	125,0	316,9	316,9

Nota : Les recettes « non prévues » représentent les produits de la vente de biens excédentaires de l'État. Le montant total disponible pour 1999-2000 est composé du montant généré durant l'année courante (116 327 \$) et du montant provenant de l'année précédente (23 556 \$). Le montant dépensé durant l'année en cour était de 91 213 \$. Cette dépense est incluse dans les dépenses de fonctionnement.

Tableau financier 6 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Services, sensibilisation et appui	675,0	625,0	625,0	625,0	625,0
Total des subventions	675,0	625,0	625,0	625,0	625,0
CONTRIBUTIONS					
Services, sensibilisation et appui	1 203,0	1 139,9	1 140,0	1 140,0	1 139,8
Total des contributions	1 203,0	1 139,9	1 140,0	1 140,0	1 139,8
Total des paiements de transfert	1 878,0	1 764,9	1 765,0	1 765,0	1 764,8

Tableau financier 7 : Dépenses en capital par secteur d'activité

Dépenses en capital par secteur d'activité (en milliers de dollars)					
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Acquisition et gestion des fonds d'archives	-	-	-	-	-
Gestion de l'information gouvernementale	-	-	-	-	-
Services, sensibilisation et appui	-	-	-	-	-
Services généraux	972,5	332,4	-	-	-
Total des dépenses en capital	972,5	332,4	-	-	-

Tableau financier 8 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en milliers de dollars)						
Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services généraux	-	-	-	-	-	-
Projet de Gatineau	18 200,0	300,0	-	-	-	-
Projet de l'Édifice commémoratif de l'Ouest	10 217,0	672,5	332,4	-	-	-

Nota : Les montants inclus dans ce tableau représentent les dépenses encourues par les Archives Nationales. Ils ne tiennent pas compte des montants encourus par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Vue d'ensemble de l'organisme

Mandat, mission et vision

Les Archives nationales du Canada ont été fondées en 1872. Elles sont à ce titre l'une des plus vieilles institutions vouées au patrimoine dans le portefeuille du Patrimoine canadien, ainsi que la première initiative du gouvernement canadien dans le domaine culturel, créée après la Confédération.

L'objectif des Archives nationales est de préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement du Canada, de collaborer à la protection des droits et de contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale par les moyens suivants :

- en acquérant et en conservant les documents publics et privés d'importance nationale, en favorisant l'accès et en étant le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- en facilitant la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- en prenant avec d'autres intervenants l'initiative d'appuyer et de faire progresser les milieux canadien et international des archives.

« Les archives, preuves et témoignages des actions des hommes et de leurs rapports entre eux, constituent la base des droits des individus et des États, et sont fondamentales pour la démocratie et un bon gouvernement des affaires. Les archives sauvegardent la mémoire de l'humanité en préservant les traces de son passé. »

Conseil international des archives
« Bienvenue au CIA », juillet 1997, p. 4.

Le double rôle que sont appelées à jouer les Archives nationales – à titre d'organisme national de conservation du patrimoine et d'organe administratif du gouvernement fédéral – a été établi dans la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, en 1987. Les Archives, aux termes de la Loi, sont au service du gouvernement du Canada – elles sont un centre d'expertise pour la gestion des documents essentiels à la conduite des affaires publiques – et des Canadiens, notamment parce qu'elles s'efforcent de devenir un chef de file du développement de fonds archivistiques selon une approche axée sur la clientèle et sur le service, à l'échelon national et international.

Nombre de responsabilités précises ont été assignées aux Archives nationales par sa loi habilitante. Les organismes gouvernementaux ou les ministères ne peuvent détruire les documents dont ils sont responsables sans le consentement de l'Archiviste national. En outre, les documents gouvernementaux et ministériels qui, de l'avis de l'Archiviste national, ont une importance historique ou archivistique, doivent être transférés aux soins et à la responsabilité de ce dernier.

Fonds des Archives nationales du Canada

Les fonds des Archives nationales comptent aujourd’hui des millions de documents, parmi lesquels on trouve des lettres, des photographies, des films, des cartes, des bandes vidéo, des livres, des peintures, des imprimés et des dossiers gouvernementaux. Tous ces trésors font revivre le passé.

Type de documents	Taille du fonds
Documents textuels du gouvernement	98 000 mètres linéaires
Documents textuels privés	44 000 mètres linéaires
Documents électroniques	3 160 000 mégaoctets
Cartes	1,3 million d’articles
Dessins d’architecture	900 000 dessins
Images photographiques	21 millions d’images
Art documentaire	330 000 articles
Articles de bibliothèque	57 000 articles
Documents audiovisuels – sonores	160 000 heures
Documents audiovisuels – vidéo	107 000 heures
Documents audiovisuels – films	70 500 heures

Organisation départementale

Afin de mener à bien sa mission d’offrir à la population canadienne un lien avec les sources de son passé, les Archives nationales offrent un programme unique composé de quatre secteurs d’activité : acquisition et gestion des fonds d’archives; gestion de l’information gouvernementale; services, sensibilisation et appui; services corporatifs.

Ministre : La ministre du Patrimoine canadien est responsable des Archives nationales du Canada.

Archiviste national : L’Archiviste national rend compte au ministre; il est appuyé dans ses fonctions par un Archiviste national adjoint ainsi que par quatre directeurs généraux.

Description des secteurs d'activité

Acquisition et gestion des fonds d'archives

Dans ce secteur d'activité, les Archives nationales voient à l'acquisition, au contrôle et à la préservation des dossiers du gouvernement fédéral qui ont une valeur historique à long terme, ainsi que des documents provenant du secteur privé qui sont des témoins de l'évolution du Canada et qui ont une importance nationale.

Parmi les clients desservis par ce secteur d'activité se trouvent les organismes gouvernementaux, les donateurs de documents, ainsi que le personnel des Archives nationales et les chercheurs du public qui utilisent nos outils descriptifs et notre expertise dans le domaine de la préservation des documents.

Gestion de l'information gouvernementale

Dans ce secteur d'activité, les Archives nationales préparent des Autorisations de disposition de documents à l'intention des organismes fédéraux. Elles font aussi bénéficier ces derniers de leur appui à la gestion de l'information et de lieux d'entreposage sûrs et économiques, ainsi que de mécanismes de recherche et de disposition des documents qui restent sous la responsabilité des organismes gouvernementaux.

Les clients immédiats desservis par ce secteur d'activité sont les ministères gouvernementaux. Cependant, en bout de ligne, les Archives nationales protègent aussi les droits de l'ensemble des Canadiens en préservant la mémoire collective et en assurant que le gouvernement du Canada agit toujours de façon responsable.

Services, sensibilisation et appui

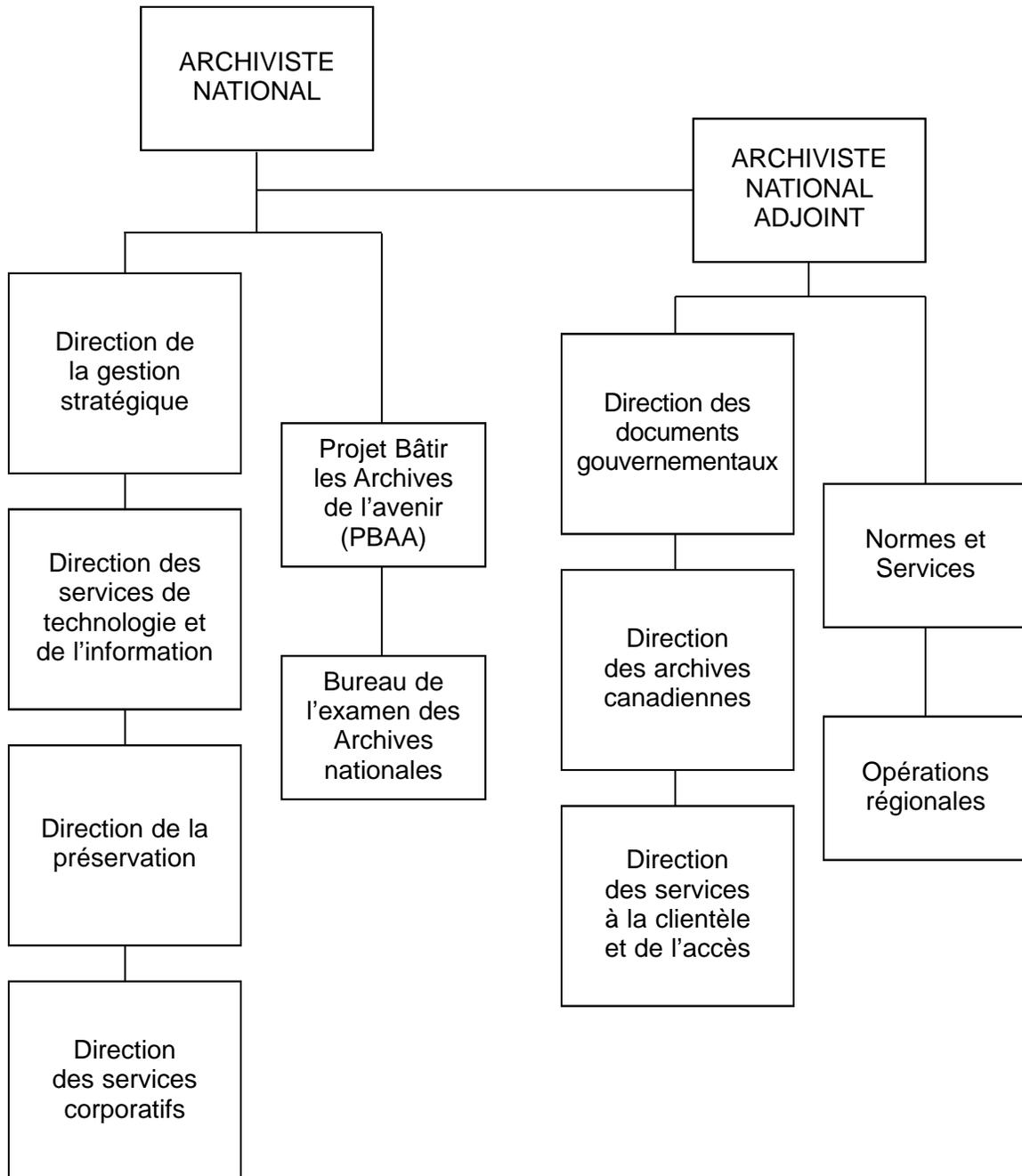
Dans ce secteur d'activité, les Archives nationales font connaître à la population canadienne les fonds gigantesques qu'elles détiennent ainsi que les possibilités d'accès facile. Les Archives nationales offrent aussi du soutien pour le développement des archives au Canada.

Les clients de ce secteur d'activité sont de tous horizons : le public canadien; les anciens combattants et les généalogistes; les chercheurs canadiens et étrangers, y compris les professeurs d'université, les journalistes et les enquêteurs sur les revendications autochtones; et la communauté archivistique du Canada.

Services corporatifs

L'objectif de ce secteur d'activité est de soutenir les opérations des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada.

Structure de l'organisation



Autres renseignements pertinents

Liste de coordonnées où l'on peut obtenir de plus amples renseignements

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

Information générale : (613) 995-5138
<http://www.archives.ca>

On peut trouver la version électronique de ce rapport à l'adresse :
<http://www.archives.ca>

Pour obtenir plus d'information sur le contenu de ce document, communiquez avec le directeur, Planification stratégique et coordination des politiques, au (613) 992-7545, fbouvier@archives.ca, Télécopieur : (613) 992-9010

Coordonnées pour les secteurs d'activité

Services, sensibilisation et appui

Lee McDonald
Archiviste national adjoint
courriel : lmcdonald@archives.ca
Téléphone : (613) 992-0660
Télécopieur : (613) 992-9010

Françoise Houle
Directrice générale
Direction de la gestion stratégique
courriel : fhoule@archives.ca
Téléphone : (613) 996-7241
Télécopieur : (613) 995-0919

Acquisition et gestion des fonds d'archives

Lee McDonald
Archiviste national adjoint
courriel : lmcdonald@archives.ca
Téléphone : (613) 992-0660
Télécopieur : (613) 992-9010

Services corporatifs

Evelyn Levine
Directrice générale
Direction des services corporatifs
courriel : elevine@archives.ca
Téléphone : (613) 996-2671
Télécopieur : (613) 992-8348

Lilly Koltun
Directrice générale
Projet Bâtir les Archives de l'avenir
courriel : lkoltun@archives.ca
Téléphone : (613) 947-4470
Télécopieur : (613) 995-0179

Louis Forget
Directeur général
Direction des services de technologie et de l'information
courriel : Louis.Forget@NLC-BNC.ca
Téléphone : (613) 995-4552
Télécopieur : (613) 992-7657

Loi administrée par les Archives nationales du Canada

L'Archiviste national est seul responsable devant le Parlement de l'application de la loi suivante :

Loi sur les Archives nationales du Canada, L.R.C., 1995, ch. 1 (3^e supplément, ch. N-2.5)

L'Archiviste national partage la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C., 1985, ch. A-1

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C., 1985, ch. P-21

Liste des rapports annuels statutaires et autres rapports ministériels

- *Budget des dépenses, partie I*
- *Budget des dépenses, partie II*
- *Rapport sur les plans et les priorités*
- *Rapport sur le rendement*
- *Partie VII de la Loi sur les langues officielles*
- *Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi et rapport annuel*
- *Plan d'action sur les langues officielles et rapport annuel*
- *Rapport annuel sur le multiculturalisme*
- *Rapports sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*